

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

N° 176/2018

OBJET : Demande d'aide financière auprès du Département suite à dégâts d'orage à Lagrâce-Dieu le 16 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 septembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENZA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Jean CHENIN donne procuration à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENZA, M^{me} Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M^{me} Sabine PARACHE à M^{me} Nadia ESTANG, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait état du violent orage du lundi 16 juillet 2018 provoquant sur la commune de Lagrâce-Dieu inondations et coulées de boues.

Les fossés gorgés d'eau se sont évacués sur les routes entraînant sur leur passage des coulées de boues et l'arrachement de plaque d'enrobé. De plus, le ruissellement a tout emporté sur son passage comprenant des embâcles tels que branches, tronc d'arbres, cailloux, terre. Le chemin du Marronnier, le chemin du Janet, l'allée des platanes, sont les principales voies de la commune touchées par ces coulées de boue et routes très dégradées. Des tranchées se sont créées sur le bas-côté des routes, des passages busés d'entrée de maisons ont été partiellement ou totalement détruits engendrant aux propriétaires des difficultés à accéder à leur habitation. Le chemin des Izards, le bourg ainsi que la route départementale en agglomération appelée route de Capens ont été touchés par la sortie du lit du ruisseau le Rauzé, entraînant des inondations dans les habitations.

Un devis de réparation a été élaboré par le bureau d'études à hauteur de 59 634.00 € HT soit 71 560.80€ TTC.

Monsieur le Président propose de demander une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre des dégâts d'orage sur voirie sur la commune de Lagrâce-Dieu.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de dégâts d'orage pour la commune de Lagrâce-Dieu.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS

Envoyé en préfecture le 14/09/2018

Reçu en préfecture le 14/09/2018

Affiché le



ID : 031-200068807-20180911-176_2018-DE